



Société Pétrolière de Production & d'Exploitation  
ZA Pense Folie 45220 Château-Renard  
Tél. : 02 38 95 64 35 - Fax : 02 38 95 64 37

DGEC/SD2/2A  
COURRIER ARRIVÉ

22 NOV. 2022

2A/2022/M1046

**MADAME LA MINISTRE DE LA TRANSITION  
ENERGETIQUE  
DGEC/DE/SD2  
BUREAU 2A - BRESS**

**TOUR SEQUOIA, 1 PLACE CARPEAUX  
92055 LA DEFENSE CEDEX**

*N/Réf. : SPPE/2022-11-012/vp  
Envoi RAR n° 1A 200 623 4985 5  
Affaire suivie par : Mme Poirier  
virginie.poirier@sppe.eu*

Château-Renard, le 16 Novembre 2022

**Objet : DEMANDE DE PROLONGATION DE LA CONCESSION DE MINES D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX DITE « CONCESSION DE COULOMMES-VAUCOURTOIS »**

Madame la Ministre,

Je soussigné,

Eric Raigneau, domicilié à "Pense Folie", 45220 Château-Renard, agissant en ma qualité de Directeur Général de la Société Pétrolière de Production et d'Exploitation SPPE, société par actions simplifiée au capital de 290 000 d'euros, dont le siège social est à Château-Renard (45220) et dûment mandaté à l'effet des présentes,

Sollicite par la présente demande, la prolongation de la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Coulommès-Vaucourtois ».

#### **CARACTERISTIQUES DE LA CONCESSION DE COULOMMES-VAUCOURTOIS**

Cette concession a été attribuée à la société Pétrolière de Recherches dans la Région Parisienne (PETROREP), par décret du 7 novembre 1964, pour une durée de cinquante ans, à dater du 1<sup>er</sup> décembre 1959. Par décret du 9 mai 1994, la superficie de ladite concession a été portée de 20,16 à 26,10 km<sup>2</sup> environ, pour la durée de validité restant à courir, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2009. Le décret du 25 février 2010 prolonge la validité de la concession à Petrorep jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

.../...

.../...

La Société Pétrolière de Production et d'Exploitation, SPPE, reprend la concession le 1<sup>er</sup> février 2017, avec la société opératrice SPPE-Fublaines. La mutation est autorisée par l'arrêté du 26 décembre 2017.

#### **SUBSTANCES CONCERNEES**

Les substances faisant l'objet de la demande sont toutes des hydrocarbures liquides ou gazeux.

#### **APPLICATION DE LA LOI DU 13 JUILLET 2011 N°2011-835**

Par ailleurs, la Société Pétrolière de Production et d'Exploitation s'engage, dans le respect de l'article 1 de la loi n° 2011-835 du 13 juillet 2011, à ne pas utiliser la technique de fracturation hydraulique dans le cadre de ses travaux sur cette concession, SPPE observant les lois applicables à ses activités.

#### **DUREE DE LA CONCESSION SOLLICITEE**

La concession dite « concession de Coulommès-Vaucourtois » est sollicitée pour une validité jusqu'au 31 décembre 2039 inclus, conformément à l'article L111-9 du code minier, soit pour une période d'un peu plus de quinze ans.

#### **LIMITES ET SUPERFICIE DU PERIMETRE SUR LEQUEL PORTE LA DEMANDE DE CONCESSION**

Le périmètre sollicité pour cette demande de concession est situé dans le nord du département de Seine-et-Marne, à environ 40 km à l'Est de Paris.

Il représente un polygone à 16 sommets, d'une superficie de 26,1 km<sup>2</sup> environ.

Le périmètre qui le constitue est défini par les axes de méridiens et de parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien d'origine étant celui de Paris.

<b>Sommets</b>	<b>X (Longitude)</b>	<b>Y (Latitude)</b>
<b>A</b>	0,66 gr E	54,36 gr N
<b>B</b>	0,70 gr E	54,36 gr N
<b>C</b>	0,70 gr E	54,37 gr N
<b>D</b>	0,74 gr E	54,37 gr N
<b>E</b>	0,74 gr E	54,35 gr N
<b>F</b>	0,73 gr E	54,35 gr N
<b>G</b>	0,73 gr E	54,34 gr N
<b>H</b>	0,71 gr E	54,34 gr N

<b>Sommets</b>	<b>X (Longitude)</b>	<b>Y (Latitude)</b>
<b>I</b>	0,71 gr E	54,33 gr N
<b>J</b>	0,70 gr E	54,33 gr N
<b>K</b>	0,70 gr E	54,32 gr N
<b>L</b>	0,69 gr E	54,32 gr N
<b>M</b>	0,69 gr E	54,31 gr N
<b>N</b>	0,64 gr E	54,31 gr N
<b>O</b>	0,64 gr E	54,35 gr N
<b>P</b>	0,66 gr E	54,35 gr N

.../...

.../...

## **COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DESQUELLES PORTE LA DEMANDE DE PROLONGATION DE LA CONCESSION**

Le périmètre de la concession concerne les communes de Bouleurs, Boutigny, Crécy-la-Chapelle, Coulommès, La Haute Maison, Montceaux-lès-Meaux, Nanteuil-lès-Meaux, Saint-Fiacre, Saint-Jean-Les-Deux-Jumeaux, Sancy, Vaucourtois et Villemareuil.

Le siège principal de l'exploitation est la base d'exploitation de Fublaines, toute correspondance devant être adressée au siège de la société SPPE - ZA Pense Folie - 45220 CHATEAU RENARD.

## **TITRES MINIERS DETENUS OU EN COURS D'INSTRUCTION**

Les titres miniers détenus par la Société Pétrolière de Production et d'Exploitation SPPE sont à ce jour les suivants :

N°	Dénomination de concession	Part	Superficie (km <sup>2</sup> )	Département	Date d'expiration
C 8	Saint-Martin-de-Bossenay	100 %	20,35	10	01/01/2036
C 14	Coulommès-Vaucourtois	100 %	26,10	77	01/12/2024
C 58	Ile-du-Gord	100 %	64,70	77	10/01/2028
C 78	Avon-la-Pèze	100 %	56,08	10	04/02/2033
C 80	Saint-Lupien	100 %	76,17	10	01/01/2040

N°	Dénomination de PERH	Part	Superficie (km <sup>2</sup> )	Département	Date d'expiration
607	Romilly-sur-Seine	100 %	199	10 / 51	19/08/2023
620	Marcilly-le-Hayer	100 %	193	10 / 89	30/10/2024

A la présente demande, et conformément au décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et à l'arrêté du 28 juillet 1995, sont annexées les pièces suivantes :

**Pièce 1 :** Mémoire technique justifiant les limites du périmètre objet de la présente demande.

**Pièce 2 :** Documents cartographiques indiquant les limites du périmètre, objet de la présente demande

**Pièce 3 :** Descriptif des travaux d'exploitation.

**Pièce 4 :** Notice d'impact.

**Pièce 5 :** Justifications techniques et financières concernant le demandeur, et engagements pris par celui-ci.

**Pièce 6 :** Rapport démontrant l'absence de recours aux techniques interdites

.../...

.../...

La version complète et une version allégée (demande, carte et notice d'impact) du présent dossier seront jointes à votre intention et nous effectuons les envois prescrits par l'arrêté du 28 juillet 1995 :

- une copie du présent dossier est transmise à Madame la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France, ainsi que quatre dossiers allégés en vue de la consultation des services civils et de l'autorité militaire,
- une copie du dossier allégé est transmise à Monsieur le Préfet du Département de Seine-et-Marne, ainsi que douze dossiers allégés pour les communes concernées,
- une copie du présent dossier est transmise à Monsieur le Chef du Bureau des Ressources Energétiques du Sous-Sol.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre d'Etat, à l'assurance de ma haute considération.

Eric Raigneau  
Directeur Général

**S.P.R.E.**  
ZA Perce Folie  
45220 Château-Renard  
Tél. : 02 38 95 64 35  
Fax : 02 38 95 64 37  
Capital 290 000 €  
RCS Orléans 481 010 817

PJ : le dossier complet de la demande de prolongation de la Concession de Coulommes-Vaucourtois  
le dossier allégé de la demande de prolongation de la Concession de Coulommes-Vaucourtois